Les règles du Takfîr des chefs d’états, selon les alliés du Tâghoût

Par Nâçir ibn Hammad Al Fahd, qu’Allah le libère de la prisons des Tawâghît et lui accorde la guidée.

Sache, mon frère musulman, que parmi les plus importantes règles du Takfîr, envers laquelle tous les gens de science sont insouciants aujourd’hui, c’est :

Qu’il ne faut pas que celui commette une cause de mécréance soit « Le gouverneur» car, lorsqu’on prononce le Takfîr sur « le gouverneur » qui commet une annulation de l’islam, ***peu s’en faut que les cieux ne s’entrouvrent à ces mots, que la terre ne se fende et que les montagnes ne s’écroulent***. [Sourate 19 verset 90]

Et cette règle se base sur deux principes importants :

1) Toute preuve du Coran et de la sounna qui prouve que ce qu’a commit « Le gouverneur» est une apostasie de l’islam : C’est forcément soit un texte ambigu, soit un texte abrogé.
2) Toute unanimité rapportée sur le faite que ce qu’a commit « Le gouverneur » est une apostasie de l’islam : C’est forcément une erreur, car le faite que « Le gouverneur» commette cette cause d’apostasie de l’islam prouve qu’il y a forcément deux avis sur la question de cette apostasie.

Et ces deux fondements, tous les savants biens enracinés dans la science sont unanimes à leur sujet, et seul les « jeunes excités» et les « imbéciles » ignorent ces deux principes !

Quant à la preuve de cette règle, elle se trouve dans le Coran, dans les règles de la Charia et est prouvée par déduction :

1) **La preuve du Coran :**

C’est la parole d’Allah ta‘âlâ au sujet de Pharaon, qui dit : « ***Pharaon dit: «Je ne vous indique que ce que je considère bon. Je ne vous guide qu’au sentier de la droiture*** ». (Sourate 40 verset 29)

Or, la règle fondamentale stipule que : « *C’est le sens général des termes qui compte, et pas uniquement la cause de la révélation.* » Donc, cette parole, bien qu’à l’origine est celle de Pharaon adressée à Moûsâ, elle est néanmoins valable pour tous les pharaons parmi les « Gouverneurs» : **Ils n’indiquent que ce qu’ils considèrent bon pour leur peuple, et ils ne guident que dans un droit chemin.**

Par contre si nous venions à déclarer les « gouverneurs » mécréants en nous basant sur ce que nous indiquent en l’apparence les preuves du Coran et de la sounna et de l’unanimité, cela s’opposerait directement avec la parole de Pharaon « *Je ne vous guide qu’au sentier de la droiture* » Or c’est ça qui est apparent.

2) **La preuve tirée des règles de la Charî‘a :**

La règle légale connue sur laquelle les « grands savants enracinés dans la science » sont unanimes, stipule que « *Les cheikhs connaissent mieux [que les autres.]* »

3) **Quant à la déduction :**

C’est qu’il nous est apparu qu’il y a des unanimités qui nous prouvent qu’il y a certains actes qui annulent l’islam, mais dès que le « gouverneur» la commet, on découvre soudainement après inspection qu’en faite il y a deux avis sur la question.

Nous avons deux exemples à ce sujet :

1) Ibn Hazm et Ibn Kathîr ont tous deux rapporté l’unanimité sur l’idolâtrie de celui qui légifère des lois, et sur son statut d’apostat.

Mais lorsque le « gouverneur» commit cela, il est alors soudainement apparu clairement qu’il y a en faite deux avis sur la question chez les savants.

2) Ibn Bâz et Ibn Houmayyid et autre qu’eux ont rapporté l’unanimité sur le faite que quiconque aide les mécréants contre les musulmans, alors il devient mécréant.

Mais lorsque le « gouverneur» commit cela, il est apparu clairement qu’en faite, il y a deux avis sur la question.

Et cette règle est toujours applicable dans tous les cas, alors accroche toi s’y de toute tes dents !

A noter cependant une exception :

Sache, qu’Allah te bénisse, que cette règle n’est pas aussi absolue, mais il y a une condition très importante, et celui qui l’ignore pourrait tomber dans la contradiction !

Cette condition est que le « gouverneur» qui commet une cause d’apostasie de l’islam ne doit pas commettre un crime annulant le pacte de l’O.N.U, car s’il venait à commettre ce qui annule le pacte de l’O.N.U, alors l’invincibilité cesse et ce « gouverneur» devient vulnérable comme n’importe qui.

Exemple : Saddam Hussein. En effet, lorsque ce dernier respectait le pacte de l’O.N.U, alors son parti « Baath » ne lui causait aucun tord, pas plus que le socialisme, ou le nationalisme, ni même l’instauration des lois humaines ni les massacres et les boucheries… Au contraire, c’était le « gardien des portes de l'orient », le chevalier de d’Al Qâdisya, le « Saladin » !

Mais lorsqu’il commit « l’annulation du conseil des nations unies » -qu’Allah nous protège- lorsqu’il voulu envahir le Koweït : son invincibilité cessa aussitôt, et il devint alors un mécréant apostat, un baathiste, un socialiste et un Tâghoût.

Comprend bien cette précision…

Et Allah est Le Plus Savant.
Wa Allahou `alam .

Nous avons destiné beaucoup de djinns et d'hommes pour l'Enfer. Ils ont des coeurs, mais ne comprennent pas. Ils ont des yeux, mais ne voient pas. Ils ont des oreilles, mais n'entendent pas. Ceux-là sont comme les bestiaux, même plus égarés encore. Tels sont les insouciants. [**Sourate 7 : AL-ARAF** / Verset 179]

Nous déclarons notre désaveu enver leur din, chemins et voies à coté de cela et nous demandons a Allah Seigneur Du Trône Sublime, de nous

rendre ferme sur l’iman et décrète notre fin sur cela et de nous protéger des différents avis et des opinions qui divisent et des madhahibs rejetés.

Louange à Allah le Seigneur des mondes, et que la paix soit sur notre prophète Mouhammad